

Economies d'énergie à la carte

Les communes sont soucieuses d'économiser de l'énergie. Qu'elles soient petites ou grandes, elles mettent en place de véritables stratégies pour atteindre ce but, souvent en suivant des programmes Agenda 21 et en les intégrant à leur plan directeur. Deux exemples genevois.

Une politique d'économie d'énergie exige de la méthode. Celle de l'Agenda 21 a l'avantage d'être disponible et de permettre la mise en place, plus largement, d'une politique de développement durable. Il existe plusieurs manières de s'engager dans cette direction. Le canton de Vaud, par exemple, propose des cours aux communes intéressées à suivre cette filière. A Genève, l'association Equiterre accompagne ou a accompagné cinq communes sur ce chemin. La mise en perspective des actions menée par une ville (Carouge) et par une commune rurale (Avully) permet de réaliser que, au-delà des moyens techniques et financiers de chacun, la même philosophie prévaut: identifier des projets, étudier leur faisabilité, puis décider de les réaliser – ou pas.

Carouge a intégré la démarche d'Agenda 21

La ville de Carouge (19 000 habitants) a initié en 2005 une action afin de développer sa culture du développement durable. Elle se poursuit au quotidien, la commune ayant même engagé, en tant que déléguée Agenda 21, la collaboratrice d'Equiterre Gaëlle Haeny, qui avait contribué au lancement du projet. L'un des premiers objectifs de Carouge a consisté à intégrer la démarche d'Agenda 21 dans le nouveau plan directeur communal. Ce plan a été approuvé par le Conseil municipal puis par le Conseil d'Etat en 2009. La «fiche de mesures n° 19» du plan concernant la gestion de l'énergie spécifie qu'il faut «limiter les besoins en énergie fossile. Réduire les émissions de CO₂. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. Contribuer à l'assainissement de la qualité de l'air» et précise une quinzaine de pistes à suivre: «assainir le parc de véhicules», «installer des capteurs techniques sur les équipements communaux» et «évaluer le potentiel des énergies renouvelables de la commune».

Dans la foulée, Carouge a inauguré en octobre dernier son premier bâtiment Minergie, qui accueille une crèche, une bibliothèque de quartier et une maison



Inauguration d'une crèche et maison de quartier labellisée Minergie à Carouge, peu de mois après l'intégration d'Agenda 21 dans son plan directeur.

(Photo: Christian Golay, ville de Carouge)

de quartier. «Le prix à la réalisation représente un effort de 3% par rapport à une construction classique. Mais selon nos projections, nous devrions économiser 46% d'énergie – 68 000 kWh – dès la première année» précise Gaëlle Haeny. Parmi les mesures emblématiques, la ville souscrit au marché Vitale Vert des services industriels, qui favorisent la production d'électricité aux moyens de sources d'énergies renouvelables.

Une ribambelle de projets

Au quotidien, le rôle de la déléguée consiste à étudier des propositions, à suggérer des pistes, à mettre autour d'une table différents services pour en étudier la faisabilité. Exemple récent, évaluer la possibilité de récupérer la chaleur dans les tunnels du futur Réseau Express Régional franco-genevois qui traversera Carouge, afin de chauffer la piscine municipale voisine. Pour en rester aux économies d'énergie, on peut mentionner

l'installation de détecteurs de présence qui a permis de faire baisser la consommation d'énergie de 7% dans un immeuble communal. Pour économiser le carburant, le ramassage des poubelles placées sur la voie publique se fait désormais à vélo électrique.

Jugés trop novateurs, techniquement irréalisables ou trop onéreux, certains projets n'aboutissent pas. Gaëlle Haeny mentionne le passage au tout solaire dans le cadre de la rénovation d'une école, le chauffage d'un bâtiment par récupération des eaux usées, ou la réalisation d'une façade solaire.

Des mesures d'action sont aussi prônées auprès de la population. Distribution d'économiseurs d'eau ou de multiprises aux nouveaux arrivants, mesures de sensibilisation auprès des enfants, des employés communaux, mais aussi auprès des entreprises. En collaboration avec le canton, la commune met en place un système de déchetterie mutualisée qui va permettre aux PME de passer au tri sélectif.

Les objectifs chiffrés sont rares

Le plan directeur préconise d'étudier, pour chaque projet communal, une solution moins gourmande en énergie, mais ses recommandations ne sont pas obligatoires. Les objectifs chiffrés sont rares et pas exagérément contraignants – recours à 0,5% aux énergies renouvelables d'ici 2012. L'acquisition de véhicules «verts» n'est envisagée que lorsqu'une acquisition est nécessaire. Qui dit économie d'énergie dit isolation des bâtiments. «La ville a un important parc d'immeubles vieillissants», relève Gaëlle Haeny. Tous les rénover rapidement demanderait des ressources humaines supplémentaires conséquentes. L'action de la déléguée représente-elle un poids pour une administration? «Beaucoup de projets sont transversaux, ils génèrent des séances et prennent du temps. Mais d'un autre côté, beaucoup des questions que nous abordons dans ce cadre se posaient déjà avant, et les services n'avaient pas les réponses», répond la principale intéressée. De par sa formation, elle peut amener des solutions. Cette valeur ajoutée se lit aussi dans la pérennisation de son poste.

Peu de moyens financiers dans la Commune d'Avully

A une dizaine de kilomètres de là, Avully est une petite commune rurale d'environ 1780 habitants. Il y cinq ans, au moment de débiter les travaux d'un nouveau plan directeur, elle a décidé de mener en parallèle une réflexion sur le thème du développement durable. Les résultats de ses travaux seront présentés d'ici la fin de l'année au Conseil municipal. Mais cette démarche se concrétise déjà par des actions et des engagements pris dans le domaine des déchets, de la mobilité, de la petite enfance, de la rénovation d'immeubles – et donc des économies d'énergie.

Le cas d'Avully est intéressant à plus d'un titre. Il démontre qu'une «petite commune» sans grands moyens financiers peut se lancer sur la piste de l'Agenda 21, comme le fait remarquer Daniel Fuchs, conseiller municipal et président de la commission communale d'Agenda 21 et du développement. «L'installation par l'Etat, dans les années 60, d'une cité d'habitation à loyer modéré à Avully a créé de grands dérèglements. La population est

passée de 500 à 1500 habitants en très peu de temps. Il a fallu construire une école, une salle de gymnastique, des canalisations. De plus, les nouveaux habitants ne représentaient pas un apport fiscal important.»

L'impact négatif sur les finances avait été considérable. La commune, essentiellement située en zone agricole, a depuis construit quelques lotissements pour accueillir des résidents issus des classes moyennes. Au fil des décennies, elle a réussi à ramener sa dette à un niveau raisonnable. Mais sa capacité financière – la plus faible du canton – ne lui permet pas de lancer un programme ambitieux. L'intérêt pour les économies d'énergie en particulier se concrétise donc au coup par coup. «Nous avons la capacité de gérer, beaucoup moins celle de lancer des projets.»

L'urgence, est un revêtement de dalles extérieures sur le site de l'école qui souffre d'infiltrations. «Les locaux situés en dessous sont régulièrement inondés.» Une première évaluation des travaux a été établie à la hauteur de 900 000 francs. «Ramenée à l'échelle de notre budget communal de quatre millions de francs, c'est énorme!» Le premier réflexe a été d'opter pour une solution économique. Mais finalement, la volonté d'économiser de l'énergie, et donc de soigner l'isolation thermique des locaux situés sous le dallage, l'a emporté.

A l'inverse, le remplacement du système de chauffage de la mairie, une

chaudière à mazout qui alimente également un bâtiment public voisin, attendra encore. «Cette chaudière est en mauvais état. J'ai suggéré de la remplacer par un chauffage à bois alimenté par des pellets. Mais le premier devis, de 70 000 francs, a fait reculer la commune. Le projet n'est pas considéré comme prioritaire», explique Daniel Fuchs.

Isolation des bâtiments

Suite aux propositions des commissions des bâtiments locatifs et des constructions, Avully a fait établir un audit énergétique de ses bâtiments, soit une vingtaine d'objets. A chaque fois que des rénovations seront nécessaires, le mandataire sera convoqué afin d'évaluer les améliorations concernant l'isolation qui pourraient être entreprises.

La commission de l'Agenda 21 a déterminé d'autres pistes. L'une concerne le tri des déchets – création de deux centres de récupération permettant un tri sélectif étendu, et l'installation de conteneurs enterrés à proximité des habitations. Le budget est estimé à 1,6 millions de francs et les propriétaires seront sollicités! Un autre projet ayant trait à la mobilité des aînés (création de bancs adaptés etc.) a, lui, déjà été réalisé. La construction d'une crèche a aussi été envisagée. Mais les frais d'exploitation, trop importants, ont conduit à opter pour une amélioration de l'offre de la garderie, et à la mise en place d'une coordination intercommunale du réseau d'accueil (les mamans de jour).

Pour lancer la démarche Agenda 21, la commune a fait appel à Equiterre. «Ils ont commencé par nous demander ce qui nous plaisait dans la commune, ce qui ne nous plaisait pas et ce dont nous rêvions. C'est parti un peu dans tous les sens», se rappelle Daniel Fuchs. «Mais c'était une bonne chose, car nous avons ensuite progressivement dégagé l'essentiel. Nous avons poursuivi la consultation en distribuant des questionnaires au cours d'une fête villageoise, l'automne dernier.» La commission, qui a pris l'habitude de se réunir avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, a poursuivi ses travaux. Elle devrait prochainement discuter de ses conclusions avec Equiterre, avant de les présenter au Conseil municipal d'ici la fin de l'année.



Faute de moyens, Avully a provisoirement renoncé à remplacer la chaudière à mazout de la mairie.

(Photo: Vincent Borcard)

Vincent Borcard